



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION du 4 juin 2026
PV N.28**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –

EXCUSE : M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

INFORMATIONS GENERALES :

Il est de la responsabilité du District de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre...) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.

*Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés **d'au moins 5 ans** doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.*

Les dates limites d'engagement pour la saison 2026/2027.

- U13 : Dimanche 16 août 2026
- U11 : Vendredi 11 septembre 2026
- U9 et U7 : Vendredi 18 septembre 2026



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U13

MATCH N. 55320868 BOISSEUIL 2 – LIMOGES LANDOUGE 2 U13 D3 POULE D DU 30.05.2026.

Suite au mail de Limoges Landouge du 29.05.2026,

La Commission

- Prend note du forfait de Limoge landouge 2
- Enregistre le résultat suivant :

BOISSEUIL 2 : 3 (3 points) – LIMOGES LANDOUGE 2 : 0 (-1 point)

Amende de 110€ au club de Limoges Landouge pour son forfait dans les 3 dernières journées de championnat.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

La Commission constate le forfait des clubs suivants :

- D2 A Plateau 1 : Forfait USECC 2 : Amende de 30€ pour le club d'USECC 2
- D2 A Plateau 5 : Forfait de Isle 2 : Amende de 30€ pour le club de ISLE 2
- D2 B Plateau 2 : Forfait de l'ASPTT 1 : Amende de 30€ pour le club d'ASPTT 1
- D2 B Plateau 3 : Forfait de Boisseuil 2 : Amende de 30€ pour le club de BOISSEUIL
- D2 B Plateau 5 : Forfait de Lafarge 3 : Amende de 30€ pour le club de LAFARGE 3
- D3 B Plateau 3 : Forfait de Pays Arédien 2 : Amende de 30€ pour le club de PAYS AREDIEN 2
- D3 B Plateau 3 : 2ème forfait Eymoutiers Amende de 35€ pour le club d'EYMOUTIERS
- D3 C Plateau 4 : 2ème forfait de FUN 2 Amende de 35€ pour le club de FUN 2

La Commission constate le non-retour des comptes rendu de plateaux pour les clubs ci-dessous :

Amende de 20€ pour les clubs suivants :

- D1 P 4 Limoges Foot 1
- D3 A Plateau 3 Aurence / Roussillon
- D3 A Plateau 4 Beaubreuil
- D3 B Plateau 1 La Bastide
- D3 B Plateau 4 Bosmie/Charroux



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

La commission rappelle aux clubs que lorsque votre équipe 1 déclare forfait, cela met automatiquement votre équipe 2 forfait.

RAPPEL : La commission vous rappelle que lors d'une impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.

Les feuilles de plateau doivent être retournées au District au plus tard le mercredi suivant le plateau. 4 rue de La Rochefoucauld

BP 1036 87050 Limoges Cedex ou district@foot87.fff.fr

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Rappel : tous les plateaux doivent impérativement commencer à 10 h.

Merci de bien vouloir confirmer la lecture des mails lorsque celle-ci vous est demandée.

Il est de la responsabilité des éducateurs d'interdire aux parents l'accès au terrain lors des plateaux. Les parents doivent se positionner derrière la main courante.

C'est grâce à vos retours d'informations que les futurs secteurs seront construits dans l'intérêt des enfants et pour des plateaux équitables : Un rappel vous est fait concernant le retour des comptes rendus et feuilles de licences : Ceux-ci doivent être remplis correctement et entièrement (noms des responsables des clubs et signatures, évaluation globale du plateau, noms et numéros de licences...)

Pour la journée FESTI FOOT, le compte rendu est à retourner comme un plateau normal.

Tout changement dans l'organisation d'un plateau doit être validé avec les équipes du secteur en informant le District par la suite.

Pour les INTERCLUBS : Il est rappelé que le compte-rendu à renvoyer au District se fait comme les années précédentes, idem qu'un retour plateau, le responsable U9 retourne sa catégorie et celui des U7 retourne la sienne.

Dans l'intérêt des enfants, ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants lors du plateau afin de ne laisser personne sur « la touche ».

Maximum d'équipes engagées par club = 3.

Catégorie U9 :

La Commission constate le non-retour de compte rendu de plateau : amende de 20€ pour les clubs suivants :

- Secteur 10 : Panazol
- Secteur 11 : Bessines



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Rappel des règles :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : **5** avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire, mixte.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licences (nom et numéro)
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

CATEGORIE U7

La Commission constate le non-retour de compte rendu de plateau : amende de 20€ pour les clubs suivants :

- Secteur 2 : Ambazac
- Secteur 5 : Rilhac-Rancon
- Secteur 11 : Aurence/Roussillon

Rappel des règles :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : **4** avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : U7 et U9 en remplissant le compte rendu.



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal validé par Christian Parthonnaud, Vice-Président

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**